

L'année 2024-2025 arrive à grand pas ! Pour préparer la rentrée correctement, l'ALSH ouvre bientôt les réservations. Afin que les modalités soient plus claires nous vous fournissons un tutoriel à suivre à la lettre.

### ALSH FJEP Orcet – Phase de réservation 2024-2025

- A partir du 10 juin – Mercredis journée complète à l'année **UNIQUEMENT** (du 11/09/24 au 26/06/25)

- 1) Je me connecte à mon espace
- 2) Je vais dans « espace réservations ALSH », puis étape 1 et je clique sur « ajouter une pré-inscription » et je choisis l'activité « ORCET – Mercredis journée à l'année »
- 3) Je clique sur la case « Mercredis » - Cela signifie que vous réservez AUTOMATIQUEMENT tous les mercredis de l'année.
- 4) Je règle la cotisation de **11€/enfant** par chèque ou virement bancaire,
- 5) J'attends la réponse du FJEP.

- A partir du 17 juin – Mercredis journée complète semaines paires ou impaires à l'année **UNIQUEMENT** (du 11/09/24 au 26/06/25)

- 1) Je me connecte à mon espace
- 2) Je vais dans « espace réservations ALSH », puis étape 1 et je clique sur « ajouter une pré-inscription » et je choisis l'activité « ORCET – Mercredis journée semaines paires à l'année » ou « ORCET – Mercredis journée semaines impaires à l'année »
- 3) Je clique sur la case « Mercredis » - Cela signifie que vous réservez AUTOMATIQUEMENT tous les mercredis souhaités
- 4) Je règle la cotisation de **11€/enfant** par chèque ou virement bancaire,
- 5) J'attends la réponse du FJEP.

- A partir du 24 juin – Toutes les activités mercredis à l'année ou semaines paires/impaires : journée complète, matin + repas, après-midi (du 11/09/24 au 26/06/25).

- 1) Je me connecte à mon espace
- 2) Je vais dans « espace réservations ALSH », puis étape 1 et je clique sur « ajouter une pré-inscription » et je choisis l'activité que je souhaite.
- 3) Je clique sur la case « Mercredis » - Cela signifie que vous réservez AUTOMATIQUEMENT tous les mercredis souhaités
- 4) Je règle la cotisation de **11€/enfant** par chèque ou virement bancaire,
- 5) J'attends la réponse du FJEP.

### **FERMETURE DES RESERVATIONS A L'ANNEE LE 5 JUILLET 2024**

- Du 8 au 26 juillet et du 26 au 30 août – Mercredis du cycle 1 (11/09-16/10/2024) (journée complète, matin avec repas, après-midi, possibilité de panacher)

- 1) Je me connecte à mon espace,
- 2) Je vais dans étape 2 – Réservations,
- 3) Je sélectionne les dates souhaitées.
- 4) Je règle la cotisation de **11€/enfant** par chèque ou virement bancaire,
- 5) J'attends la réponse du FJEP.

- Vous avez fait une réservation entre le 10 juin et le 5 juillet 2024

1) Vous ne pouvez pas annuler ou modifier votre réservation SANS FACTURATION ET PERTE DE LA PLACE, c’est-à-dire, à partir de 3 annulations (3 et plus) dans un cycle : vous allez être facturé du cycle ENTIER et vous passez d’une inscription « à l’année » à une inscription « au cycle », sous réserve de place disponible.

2) Vous avez fait une réservation à l’année et votre enfant ne souhaite plus venir avant même que l’année commence. Vous allez être facturé du premier cycle entier et vous perdez votre place.

*En dehors de ces cas, vous pouvez consulter les conditions d’annulations sur le règlement intérieur 2024-2025 ou bien nous joindre par téléphone ou par mail.*

## ALSH FJEP Orcet – Contacts

### Vous pouvez nous retrouver :

- 24 rue de la Narse – 63670 ORCET,
- Par mail : [accueil-de-loisirs.orcet@orange.fr](mailto:accueil-de-loisirs.orcet@orange.fr),
- Par téléphone : 04.73.69.44.61 ou 07.87.62.37.39

### Nos horaires :

- Lundi & Mardi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h
- Jeudi & Vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 16h30